EUCLIDE LEFEBVRE

Le Cinéma corrupteur

Ses ravages
Leurs causes
Remèdes nécessaires



L'ŒUVRE DES TRACTS
Montréal

Prix: 5 sous l'exemplaire, 6 sous franco; $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.
Imprimerie du Messager, 1300, rue Bordeaux.
Tél. St-Louis 1053

La première Semaine Sociale du Canada

Sous les auspices de l'École Sociale Populaire et le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Bruchési, une première Semaine Sociale canadienne aura lieu à Montréal, du lundi matin, 21, au vendredi soir, 25 juin prochain, dans les salles de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Des maîtres, tant ecclésiastiques que laïques, y commenteront l'Encyclique *Rerum Novarum* et en appliqueront les enseignements aux problèmes sociaux qui se posent dans notre pays.

L'inscription comme auditeur, pour toute la durée des cours, est fixée au prix minime de $1.00. Des cartes pour une seule journée pourront aussi être obtenues au prix de 50 sous. Ceux cependant qui voudraient aider l'œuvre sont invités à s'inscrire comme membres bienfaiteurs en versant la somme de $10.00 ou plus. Ces souscriptions sont nécessaires pour défrayer les frais de l'organisation. [1]

Une brochure, intitulée: *La première Semaine Sociale du Canada*, paraîtra bientôt indiquant le but et le caractère des Semaines Sociales, contenant le programme de celle de Montréal et différents renseignements d'ordre pratique concernant, entre autres choses, les logements et les dîners en commun. Elle sera mise en vente au prix de 5 sous l'unité, 6 sous franco ($4.00 le cent, $35.00 le mille). On peut la demander dès maintenant au Secrétariat des Semaines Sociales, bureaux de l'A. C. J. C., Édifice Versailles, 90, rue Saint-Jacques, Montréal. C'est là qu'il faut aussi s'adresser pour les inscriptions et toute demande de renseignements.

---

1. Les chèques doivent être faits au nom, soit des *Semaines Sociales*, soit du secrétaire général, M. Guy VANIER.

Le Cinéma corrupteur

Avantages du cinéma

Avec un accent d'amertume, Louis Veuillot disait en parlant de la presse: « Je connais la presse. S'il s'agissait d'en faire présent au monde j'hésiterais sans doute, et vraisemblablement, je m'abstiendrais. » Que dirait le grand journaliste catholique, s'il vivait aujourd'hui, du cinéma? A le juger par ce qu'il est de nos jours, sous le contrôle d'un mercantilisme sans pudeur, il faudrait, sans hésiter, le classer au rang des engins périlleux et destructeurs, et maudire la science pour ce cadeau néfaste. Ce serait une erreur. Le cinéma est un très bon outil tombé entre les mains d'un ouvrier pervers. Voilà tout. Mis au service du bien, il peut jouer un rôle social éminemment bienfaisant et éducateur.

On croit généralement et à bon droit qu'il y a deux grands moyens de s'instruire: l'étude et le voyage, sauf qu'au lendemain d'une malchance on en ajoute un troisième: l'expérience. Si l'imprimerie nous a donné le livre et généralement la lecture à bon marché, le cinéma par l'image prise sur le vif et admirablement reproduite nous offre le voyage à un prix défiant toute concurrence... même quand on est député. Sur l'écran lumineux, les pays les plus éloignés apparaissent avec leurs paysages, leurs sites pittoresques, leurs monuments, leurs populations, avec leurs costumes et leurs coutumes: c'est le voyage à l'étranger avec les ennuis et les dangers en moins.

A l'humble agriculteur qui n'a jamais franchi les limites de son village, le cinéma permettra d'améliorer ses méthodes en lui faisant connaître celles de contrées plus avancées; à l'industriel, il enseignera, jusque dans le détail, des moyens d'action et de mise en opération avantageux qu'il n'a pas le temps ou le moyen d'aller étudier sur place;

du maître d'école primaire, aussi bien que du professeur d'université, il simplifiera fructueusement la besogne.

Bref, on peut affirmer que, dans toutes les branches des connaissances humaines et pour tous les degrés de l'échelle sociale, le cinéma peut être un auxiliaire puissant et que ses ressources sont illimitées. Ressources illimitées dans la variété des sujets susceptibles d'être reproduits, ressources illimitées également quant au rayonnement de son influence pour le bien et le beau.

Abus actuels

A l'heure qu'il est, le cinéma populaire atteint une clientèle énorme. Aux États-Unis, on calcule que près de 15,000,000 de personnes, soit une sur huit, vont chaque jour à ses représentations. On a constaté même que, dans certaines agglomérations rurales, il dicte la mode, l'étiquette et les manières. Les contorsions de ce monstre au salaire fabuleux, Charlie Chaplin, sont projetées sur la toile et applaudies même au Japon. Nous verrons que, dans notre propre ville, les spectateurs s'engouffrent quotidiennement dans les salles de vues animées par dizaines de milliers, près de 50,000. Malheureusement, le cinéma, loin de remplir une fonction bienfaisante, est devenu une lèpre qui menace les assises de la société. Des enquêtes impartiales faites avec soin chez nos voisins les Américains ont révélé un état de chose alarmant.

Oh! sans doute, on pourrait objecter, pour les États-Unis, que le cinéma n'a fait que se mettre au niveau d'une société déjà sur la route du paganisme. Mais, chez nous, dans notre province de Québec, la même remarque ne vaudrait point. Et pourtant, des observations sérieuses ont amené des constatations guère plus consolantes.

A Québec

En 1916, le Comité régional québécois de *l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française* entreprit une enquête générale sur les salles de vues animées de la capitale. Son but était de se rendre compte, d'une façon précise, du

caractère des cinémas et des pellicules représentées, non seulement au point de vue moral, mais encore au point de vue national, artistique et même hygiénique. Travail considérable et qui a été fait avec un dévouement et une patience inlassables. A son tour, le résultat de cette enquête fut soigneusement contrôlé par un nouveau comité, nommé officiellement par la ville de Québec. Quelle en fut la conclusion ? Une condamnation sans réserve, et appuyée sur des pièces irréfutables, des cinémas québécois. Ce sont des écoles de vices, des foyers de purulence et de dégradation morale.

Voici d'ailleurs le résumé de cette enquête. Comme les enquêteurs étaient nombreux, chaque théâtre put être visité plusieurs fois et le nombre de vues examinées s'éleva à 284. Elles ont été ainsi classées:

Scènes immorales	448
Scènes antireligieuses	6
Scènes antisociales	93
Scènes contre le bon goût	113
Scènes inoffensives	50
Scènes instructives	22

Ces grandes catégories se subdivisent ainsi:

Amour libre: 58; concubinage: 3; adultère: 6; adultère justifié: 4; divorce: 5; mariage malheureux: 24; séduction et tentative de séduction: 28; rapt et tentative de rapt: 48; mariage ridiculisé: 10; passion justifiée: 11; mauvaises filles et actrices données comme héroïnes: 28; scènes de mauvais lieux: 28; scènes de « bars »: 29; scènes d'ivrognerie sans but antialcoolique: 28; bagarres au revolver: 2; meurtres: 59; suicides: 8; duels: 8; vols de grand chemin ou Arsène Lupin: 45; montrer comment voler: 2; montrer comment éviter la justice: 5; incendie criminel: 6; crimes impunis: 2; religion catholique ou protestante moquée: 5; histoire faussée: 1; parents joués: 34; patrons méprisés: 6; maîtres moqués: 7; grève injuste: 1; autorité civile moquée: 10; justice attaquée: 1; magistrature bafouée: 1; police bafouée: 33; bouffonneries stupides: 113.

Quant aux intrigues nous citons textuellement la partie du rapport qui les concerne:

« Qu'on nous permette de faire quelques précisions. Dans l'une d'elles *The masque of Life*, une jeune fille de cirque a un enfant d'un jeune prince, avant d'être mariée avec lui. Abandonnée de lui, couronné roi, elle tente de se suicider. Le jeune prince retrouve cette jeune fille qui, dans une pantomine (prétexte à production de nymphes), tournoie suspendue dans l'espace, nue, sous les regards de ce dernier et de la foule du cirque. Le père de la jeune fille qui a deviné ses amours, charge, pendant cette représentation, une mitrailleuse pour tuer le jeune roi comme par accident. Le coup part et tue la jeune fille alors dans le champ de la mitrailleuse.

« Dans une autre, un enfant naît d'une jeune femme, alors qu'elle s'est enfuie immédiatement après la célébration du mariage dès le retour à la maison. Dans une autre, une femme sculpteur expose des statues, œuvres de son ciseau, dans toutes les poses de nu où elle s'est elle-même servie de modèle dans un miroir. Elle montre ces statues à un homme qui prétend à sa main et lui révèle la provenance de son modèle.

« *The race suicide* donne lieu à des situations d'un scabreux révoltant. Un jeune époux, sous divers prétextes, a refusé à plusieurs reprises le devoir conjugal à son épouse sous les regards des spectateurs du cinéma et à la grande et hideuse hilarité d'un certain nombre, et il consent enfin, au bout d'un certain temps, alors que la jeune femme qui a subi un accident et une opération, ne pourra plus être mère.

« Il n'en manque pas d'autres, telle que *Three weeks, One day, The Cheat, Temptation,* dont tous ont entendu parler comme simplement révoltants. »

On aura remarqué les titres anglais des vues. De fait le cinéma, à Québec, — et l'on peut dire la même chose des autres villes de notre province, — est absolument anglais ou plutôt américain. Même lorsque par exception il n'est pas immoral, il représente des aspirations, des goûts, des cou-

tumes opposés aux nôtres. En outre, il ostracise notre langue, absente des placards, des annonces et presque toujours aussi des films.

A Montréal

Que penser, après cette enquête, des cinémas montréalais? Nos amis de Québec nous avaient indiqué la bonne voie: observer et se documenter avant de porter un jugement. En septembre dernier le Comité général de la *Ligue des Retraitants* se décida à une pareille entreprise. Tâche plus lourde ici, étant donné le nombre plus grand des cinémas. Nous avions par ailleurs l'expérience de là-bas que nous fûmes heureux d'utiliser.

Ce sont les Voyageurs de commerce que nous chargeâmes du gros travail. On ne pouvait trouver meilleurs enquêteurs. Ils n'ont pas la réputation d'être des personnages trop scrupuleux, ennemis de la saine gaieté et du franc rire. D'autre part la transformation qu'ils ont subie récemment répondait de leur sens moral. Enfin leur habileté bien connue à faire en un tour de main un inventaire complet nous rassurait sur la rapidité de la besogne.

Nous ne nous sommes point trompés. Trente-trois théâtres ont été prestement visités. Les scènes observées ont été classées comme celles de Québec. Les voici d'après le rapport qu'a donné cette enquête. [1]

Scènes immorales	110
Scènes antireligieuses	6
Scènes antisociales	16
Scènes antinationales	9
Scènes contre le bon goût	15
Scènes inoffensives ou instructives	10

Telle est la situation morale du cinéma à Montréal. Ces chiffres se passent de commentaires. Remarquons cependant que ces spectacles attirent un grand nombre d'en-

1. Les théâtres de Montréal n'ayant été visités qu'une fois, le nombre de vues examinées se trouve moins élevé qu'à Québec.

fants de moins de seize ans dont la plupart réussissent à entrer sans leurs parents, au mépris de la loi et sous le nez des autorités. 1300 enfants sur un total de 12 à 13,000 spectateurs, soit un sur dix! En outre, certains cinémas, et des plus mauvais, sont surtout fréquentés par des jeunes filles de seize à dix-huit ans, accompagnées par un ami de leur âge.

Nos rapports ne concernent qu'une seule représentation. Presque tous les cinémas donnent quatre représentations par jour. De là, nous pouvons raisonnablement conclure qu'à Montréal, 50,000 personnes dont 5,000 sont des enfants, vont aux vues chaque jour.

Les prix varient de 10 à 35 sous par tête. Avec une moyenne de 20 sous nous arrivons à la jolie somme de $10,000. par jour. En une année: $3,650.000.

Les causes du mal

$3,650.000. Arrêtons-nous à ce chiffre, car nous touchons là la source principale de l'état misérable dans lequel le cinéma est tombé: *Auri sacra fames*, la course effrénée à l'argent, caractéristique de notre siècle. Les grandes compagnies qui montent des pièces, exploitent le penchant de la nature humaine déchue vers le ruisseau bourbeux. Est-ce par parti pris de pervertir qu'elles agissent ainsi? Je ne le crois pas. C'est pour elles une question d'affaires tout simplement. Elles tiennent compte de la loi de l'offre et de la demande. Or, pour le moment, les films les plus immoraux sont les plus recherchés sur le marché, et ceux qui, par suite, rapportent à la caisse les plus gros profits. Voilà pourquoi, elles se sont livrées exclusivement à la production de pièces licencieuses où l'amour, le mariage, la famille, les lois fondamentales qui assurent l'existence de la société, sont sabotés avec une désinvolture cynique.

De leur côté, les propriétaires de cinémas en font autant. Soumis, comme ils le sont, dans les grandes villes, à une concurrence très forte, ils essaient de maintenir leur clientèle en foulant aux pieds les préceptes de la morale et en éludant les règlements de police.

A ces deux causes principales, soif de l'argent chez les producteurs des pièces et attrait de l'immoral et du faisandé chez les foules, quelques autres se joignent. Ainsi l'insouciance des pères de famille honnêtes qui laissent leurs jeunes filles et leurs jeunes garçons fréquenter, et par là même encourager, ces spectacles obscènes alors que, dans bien des cas, ils pourraient les en empêcher.

Il faut aussi signaler la complicité de quelques-uns de nos journaux catholiques, qui ouvrent toutes larges leurs colonnes d'annonces à des réclames habilement suggestives où le vice est présenté sous les dehors les plus attrayants.

Bureau de censure

Enfin — le rapport cité plus haut en est une démonstration irréfutable — le bureau de censure de Montréal remplit mal sa fonction. Toutes les vues en effet observées par nos enquêteurs portent son approbation. Est-il concevable que des scènes aussi violemment immorales puissent passer inaperçues? D'ailleurs, il est des films dont le titre même constitue un véritable défi à la morale et qui devraient être bannis de nos théâtres. C'est une puérilité de croire qu'il suffit, pour rendre acceptable un rouleau où l'intrigue évolue autour d'un meurtre, d'un adultère, d'un viol, de donner quelques coups de ciseaux aux scènes les plus crues: l'imagination avertie des spectateurs a tôt fait de reconstituer les passages supprimés et le résultat est le même, s'il n'est pas pire.

Quand on connaît l'organisation du bureau de censure de Montréal, on s'étonne moins des fautes qu'il commet. Nous avons trois censeurs aidés d'un secrétaire. Leur besogne, peu rémunérée, ne saurait leur permettre de vivre. C'est une fonction accessoire qu'ils doivent remplir en dehors de leur travail ordinaire, pendant leurs heures de loisir. Conséquence: leur assiduité aux séances laisse à désirer. Étant donné le nombre de cinémas à Montréal: près de cinquante, la quadruple répétition quotidienne du programme, et les nombreux changements de rouleaux dans

la semaine, on peut affirmer, même en tenant compte des circuits d'abonnements qui font passer à tour de rôle le même rouleau par divers théâtres, que le bureau de censure devrait siéger plusieurs heures par jour. Qu'arrive-t-il en fait? Les censeurs, au lieu de siéger ensemble, suivant l'intention de la loi, se délèguent leurs pouvoirs alternativement, quand ils n'abandonnent pas le tout à la discrétion du seul secrétaire.

Les remèdes nécessaires

Telle est la situation du cinéma à Montréal, à Québec, et l'on pourrait dire, dans toutes les villes de la province. Situation déplorable et qui appelle, si nous avons quelque souci de l'avenir moral de notre race, un prompt remède.

Disons d'abord que nous ne préconisons pas la suppression. Le cinéma existe et il existera. Il faut en prendre son parti. La volonté de le supprimer serait d'une réalisation impossible. D'ailleurs, ce n'est pas le cinéma qui est mauvais, c'est l'usage qu'on en fait.

Donc, c'est à l'abus qu'il faut s'attaquer. L'épuration des cinémas est une tâche lourde. Elle n'est pas impossible. D'autres l'ont accomplie — tel l'État de Pensylvanie — avec des concours moins puissants que ceux sur lesquels nous avons droit de compter. Ne serait-ce pas une impardonnable lâcheté de la part des honnêtes gens que de fuir la lutte et de laisser le champ libre aux pires ennemis de la société? Les armes ne font pas défaut. J'ai essayé de les grouper sous trois titres principaux:

1° L'action concertée des citoyens,
2° L'action législative,
3° L'établissement de bons cinémas.

Action concertée des citoyens

Dans une ville comme Montréal où les catholiques constituent les deux-tiers de la population, si chacun d'eux prenait conscience de ses devoirs sociaux, le problème de l'épuration des cinémas, ainsi que beaucoup d'autres chaque jour plus inquiétants, seraient vite résolus. Il suffirait en

effet de coordonner ces forces prêtes à agir et de les rattacher à une direction unique, pour créer une armature incoercible en face de laquelle les puissances du mal, fussent-elles bien organisées, ne sauraient tenir. Mais voilà: trop de catholiques, qui comprennent et pratiquent assez bien leurs devoirs envers Dieu et envers eux-mêmes, comprennent mal, et accomplissent encore plus mal, leurs devoirs envers leur prochain. Ils agissent comme si le précepte de la charité en était un d'omission, se réduisant à ne pas faire de tort à autrui. Soit ignorance, soit paresse de caractère, ils négligent de mettre à la base de leur règle de vie, l'élément positif du précepte, qui lui donne son cachet exclusivement chrétien et constitue le devoir social. Les cris d'alarme, les mots d'ordre des chefs semblent les laisser insensibles. De leur inertie les méchants profitent. Elle constitue même leur principale force. Elle empêche de créer ce puissant mouvement d'opinion, nécessaire à l'établissement et au maintien d'un état social basé sur la justice et l'honnêteté. C'est lui qui impose, quand il le faut, sa volonté aux législateurs; c'est lui qui appuie les magistrats consciencieux, résolus à faire respecter les lois; c'est lui qui fait circuler à travers la foule les idées conquérantes auxquelles se rallient peu à peu les esprits.

La Ligue des bonnes mœurs

Croit-on que si, dans chaque paroisse de notre ville, un groupe se formait pour obtenir les réformes qu'exige l'état actuel du cinéma, s'il commençait par une campagne auprès des pères de famille honnêtes pour les persuader du danger de ses représentations et obtenir qu'ils s'engagent à n'y pas aller eux-mêmes et à ne pas permettre à leurs enfants d'y aller, croit-on qu'aussitôt une grande amélioration ne se produirait pas? C'est un peu le travail poursuivi par la *Ligue des bonnes mœurs* de Montréal. Plusieurs comités paroissiaux sont actuellement en pleine activité. Ils ne sont pas cependant encore assez nombreux. Il est malheureusement des hommes qui, avant de s'enrôler dans une œuvre nouvelle, fût-elle nécessaire, voudraient

qu'on leur garantisse qu'elle vivra sinon jusqu'à la fin des temps, du moins deux ou trois cents ans... Quand elle ne vivrait qu'une année, si durant cette année elle doit accomplir une excellente besogne, n'est-ce pas suffisant, quand on aime l'Église et son pays, pour lui apporter son concours ?

Action législative

Je ne suis pas de ceux qui croient à la bienfaisance essentielle de la législation. La loi n'est pas un remède à tous les maux; au contraire, il me semble que le législateur ne doit intervenir dans le mécanisme social qu'avec beaucoup de circonspection. Autrement il risque de troubler son fonctionnement normal, et de provoquer des heurts dangereux. Aussi longtemps que l'action individuelle des citoyens, s'exerçant dans le domaine de la persuasion, peut se passer de ce concours radical, le législateur devrait s'abstenir.

Mais, dans le cas des cinémas, l'excès du mal exige une réaction violente, par voie législative. Il serait puéril de compter sur les bonnes dispositions des propriétaires de cinémas. Ils resteront sourds à tous les sentiments tant qu'une loi sévère, appliquée par une main vigilante et ferme, n'aura pas mis un frein à la licence.

Voilà pourquoi nous trouvons excellentes et nous faisons nôtres les recommandations suivantes du comité d'enquête de Québec:

1° Obtenir des autorités municipales que la loi actuelle soit mieux respectée. A Montréal, son application est assez relâchée, puisque des centaines d'enfants de moins de seize ans réussissent à se faire admettre aux spectacles sans être accompagnés;

2° Demander à la législature des modifications qui s'imposent:

a) Que l'accès aux salles de vues animées soit interdit aux enfants de moins de seize ans, accompagnés ou non, sauf pour certaines représentations spéciales appropriées à leur âge: représentations qui serviraient à leur éducation, à leur instruction et à leur honnête récréation. Leur présence dans des salles combles est de nature à compromettre

leur santé. D'ailleurs, à l'âge où l'imagination est si vive et où les passions se développent, il est dangereux de les exposer à la surexcitation des intrigues de l'écran.

b) Qu'un plus grand nombre de censeurs soient nommés, qu'ils reçoivent une rétribution telle qu'ils n'aient pas à cumuler plusieurs emplois, que des instructions spéciales leur soient données pour l'exercice de leur fonction, entre autres de prohiber de l'écran tous les crimes et les manifestations de crimes condamnés par le droit criminel et la morale chrétienne.

L'adoption de ces amendements apporterait une réelle amélioration à l'état actuel des cinémas. Il faudrait aussi accorder une attention spéciale à l'observation des règlements d'hygiène.

Établissement de bons cinémas

Nous entendons par bons cinémas ceux qui savent récréer les assistants sans les pervertir, en les instruisant au contraire, en élevant leurs esprits et ennoblissant leurs cœurs. Est-ce là chose possible ? Pourquoi pas ? Les sciences, les arts, l'industrie, l'histoire et la géographie, la religion, ne nous offrent-ils pas mains sujets capables de produire ce double effet ? Et serait-il plus difficile de les reproduire sur l'écran lumineux que d'y représenter les scènes burlesques ou lascives qu'on y voit maintenant ?

Des sociétés d'ailleurs, formées dans ce but, existent. Il y a aux États-Unis la *Catholic Art Association* qui propage de saines et intéressantes pellicules. Et tout récemment les journaux nous annonçaient que le Souverain Pontife venait d'approuver la fondation à Rome de l'*Institut cinématographique de Saint-Marc*, dont l'activité s'étendrait à tous les pays. Ne pourrait-on entrer en relations avec ces sociétés, voir comment elles réussissent ailleurs, et quels moyens il faudrait prendre chez nous pour bénéficier de leurs méthodes ? Je sais bien que les finances ont ici leur mot à dire, et qu'on encaisse moins de gros sous à instruire et à élever les âmes qu'à exciter leurs passions. Mais quand il s'agit d'une question si importance, les bourses des catholiques fortunés ne peuvent-elles s'ouvrir ? Nous avons aussi

nos sociétés. La Société Saint-Jean-Baptiste, par exemple, n'est-elle pas toute désignée pour se mettre à la tête du mouvement ? Y a-t-il actuellement une œuvre plus urgente et qui convienne mieux à sa noble devise: *Rendre le peuple meilleur ?*

Si les honnêtes gens d'ailleurs — et ils sont encore nombreux dans notre province — vident les mauvais cinémas, ils deviendront une clientèle pour les bons, ils les feront vivre.

Et nous voici, en parlant du dernier remède suggéré, ramenés comme fatalement au premier, au plus important donc, à l'action concertée des citoyens. Aussi bien, c'est à ceux-ci que nous voulons, en terminant cet article, jeter de nouveau un cri d'alarme, à tous les catholiques sincères, à tous les patriotes ardents que compte notre race. Voyons! voulez-vous laisser se contaminer, se corrompre, pourrir, la génération qui monte, les hommes et les femmes de demain, vos enfants ? Voulez-vous qu'ils soient la proie des pires passions, le déshonneur de votre nom et de votre sang ? Continuez alors à les laisser fréquenter ces écoles de vice. Mais si, au contraire, cette perspective vous répugne, si vous tenez à ce que vos fils et vos filles gardent intactes les traditions des aïeux, les vertus qui ont fait grande et forte notre race, il en est temps plus que jamais:

Secouez votre torpeur! Unissez-vous! Agissez!

Quelques témoignages

Lors des enquêtes faites à Québec et à Montréal, quelques témoignages ont été recueillis. Nous en donnons ici de substantiels extraits.

Sa Seigneurie le juge en chef, Sir François-Xavier Lemieux:

Nos scopes laissent grandement à désirer. Il semble y avoir toute une conspiration pour imposer les vues les plus pernicieuses sous le nez de la censure qui évidemment sommeille... L'on y fait couramment l'apothéose du vice... Quels effets déplorables ne doivent pas exercer pareils spectacles sur l'ima-

gination vive et impressionnable de notre jeunesse... Quelle surveillance exerce-t-on dans ces salles plongées dans l'obscurité ou faiblement éclairées, dont la clientèle se recrute surtout parmi tant de desœuvrés?

L'Honorable juge Charles Langelier de la Cour de Police:

D'après ce que j'ai constaté très souvent par des causes qui sont venues devant moi, ces sortes de spectacles sont une source de grands dangers pour les enfants surtout, et aussi pour les jeunes filles... dont plusieurs à ma connaissance, à la sortie de ces représentations, étaient entraînées à la prostitution... Trop souvent la censure n'est pas exercée assez sévèrement. On y permet des représentations dans lesquelles il est enseigné comment s'y prendre pour voler et pour séduire les femmes et les filles. Cela est absolument condamnable.

La Supérieure du Bon-Pasteur:

Les petits garçons, le lendemain d'une séance de scope, essayent de reproduire dans leurs jeux, les scènes qui les ont intéressés; on les voit instinctivement jouer au meurtre, à la ruse qui trompe la police, au voleur, à l'homme ivre, etc.

La Directrice des Refuges:

Après une séance de vues, m'ont avoué plusieurs jeunes filles, il est rare que l'imagination ne soit pas souillée. On ne peut faire autrement que de se perdre en allant aux théâtres. Les théâtres sont pour nous, jeunes filles, les occasions les plus prochaines de péchés, etc.

Le Directeur de l'École de Réforme de Montréal:

Tous les jours nous avons à constater que pour le moins la grosse moitié de nos élèves sont victimes, à différents degrés, de la mauvaise influence des représentations cinématographiques: ils ont volé pour pouvoir payer leur entrée aux vues; ils n'ont pas voulu travailler parce qu'ils voulaient aller aux vues, et ils sont anxieux de quitter l'institution afin de retourner aux vues. Tel est le résumé de nos observations.

Il est vraiment pitoyable de constater combien peu de temps il faut au cinéma pour transformer le moral de la jeunesse, en lui inculquant la mentalité que le bon et sage côté de la vie consiste à jouir finement *du vol, du banditisme, et de n'importe quelle immoralité.*

Ces témoignages devraient être suffisants pour ouvrir les yeux des parents aveugles qui laissent leurs enfants fréquenter nos cinémas. S'il s'en trouvaient cependant quelques-uns encore insensibles, eh bien! qu'ils lisent et méditent ces paroles confiées au prêtre qui l'assistait par l'un des trois jeunes gens qui payèrent dernièrement de leur vie le meurtre odieux dont ils s'étaient rendus coupables à Saint-Sulpice:

Si je meurs sur l'échafaud, c'est dû au cinéma où j'ai appris à voler et à commettre les crimes dont je me suis rendu coupable. Dites-le aux curés afin qu'ils le répètent à leurs paroissiens.

Du travail pour une Ligue[1]

Dans la première partie du rapport — dont nous donnons tous ces jours-ci la publication — touchant la tenue et l'étiage moral des théâtres de vues animées à Québec, le Comité spécial chargé de faire enquête sur la situation se plaint d'une foule de choses, et notamment du fait *que les placards et les photographies à la porte des théâtres de cinéma, ainsi que les réclames des journaux, sont très souvent répréhensibles.*

Il n'est pas besoin d'être un profond observateur pour constater combien ce grief est conforme à la triste réalité. Non content d'enseigner sa leçon criminelle entre les quatre murs d'une salle où il fait noir et où, trop souvent, les poumons des habitués trouvent plus que leur provision de miasmes et de microbes morbides, le cinéma malfaisant ne

1 L'*Action catholique* du 16 avril 1919 a publié cet article qu'on lira avec intérêt.

laisse pas que de courtiser encore, par l'annonce et l'étalage extérieurs, les vilaines passions d'où il tire maintenant ses plus gros profits. Et rien n'est négligé, dans cette publicité à jet continu, pour forcer l'attention et corser le spectacle promis. Très souvent, — il faut être aveugle pour le nier, — l'annonce se fait au moyen des « placards » les plus risqués, et de peintures qui choquent les convenances les plus élémentaires et sont une provocation à la morale publique.

Où s'étalent ces immoralités? A la porte des cinématographes et aussi ailleurs, dans les vitrines de maints établissements, quand ce n'est pas en pleine rue, par exemple, sur les poteaux de télégraphe ou de téléphone.

Ces jours-ci encore, en pleine Semaine sainte, un spectacle pareil est donné aux passants, dans un certain nombre de vitrines de la Haute-Ville, et il n'est pas nécessaire d'insister ici sur sa description.

Les honnêtes citoyens vont-ils tolérer toujours cet état de choses?

Notre loi provinciale touchant les théâtres de vues animées est muette sur ce sujet. Il n'était pas besoin, croyons-nous, qu'elle édictât une défense spéciale, puisque le Code criminel couvre absolument le cas. Voici, en effet, comment débute l'article 297 de ce Code:

« *Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement,* celui qui, avec connaissance de cause et sans justification ni excuse légitime, —

a) produit, ou vend ou met en vente, *ou expose à la vue du public,* ou distribue ou met en circulation, ou fait distribuer ou mettre en circulation, quelque livre obscène, ou d'autres matières imprimées ou écrites soit à la machine, soit autrement, d'une nature obscène, *ou quelque image, gravure, photographie,* maquette, figure ou autre objet *tendant à corrompre les mœurs;* ou,

b) *exhibe publiquement* quelque objet dégoûtant ou *quelque spectacle indécent* »...

Donc les exhibitions immodestes sont parfaitement déclarées criminelles et interdites par le Code pénal. Il n'y a rien de plus clair que les lignes qui viennent d'être citées.

Et il va de l'honnêteté et de la moralité publiques qu'elles soient connues, comprises et respectées.

Avis aux propriétaires d'établissements assez distraits pour prêter, complaisamment ou moyennant rémunération, leurs vitrines aux annonceurs sans scrupule de pièces cinématographiques! Avis surtout à ces annonceurs eux-mêmes!

C'est un point, cependant, où la loi criminelle ne s'applique pas automatiquement. La partie XIII du Code criminel ne nous paraît pas autoriser ici les arrestations sans mandat. Il faudrait donc une plainte pour déclancher, contre les violateurs de l'article 207, l'appareil de la justice vengeresse.

Eh bien! c'est une raison, entre des dizaines, pour laquelle il devrait se créer sans tarder, à Québec, une *Ligue contre le mauvais cinéma.*

On a bien vu la nécessité de mobiliser contre le monstre alcool des Ligues antialcooliques. Il y a, pareillement, une lutte très dure à mener contre le cinéma malfaisant. Nous demandons qu'une *Ligue contre le mauvais cinéma* soit fondée, afin d'entreprendre, après avoir réveillé la conscience publique, cette lutte nécessaire.

On commencera par endiguer, autant que possible, le fléau de l'extérieur, par surveiller la publicité cinématographique. Travail des plus faciles, puisqu'il suffira de deux bons yeux, reflétant une pensée honnête et un cœur droit.

Il y aura, certes, bien d'autres points à étudier et à suivre de près. Mais on pourra toujours, commencer par celui-ci: par tâcher d'obtenir, sur la rue, le respect des passants et la sécurité relative des enfants qui vont à l'école.

C'est un travail qui s'impose. Quand donc une *Ligue contre le mauvais cinéma* se lèvera-t-elle pour l'entreprendre ?

La Vie nouvelle

est indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'œuvre des retraites fermées, en conserver les fruits, ou se préparer à les recueillir.

La Vie nouvelle

publiera en 1920 des articles sur la doctrine de l'Église, la vie intérieure, les enseignements des Papes, les différents ordres religieux, les devoirs sociaux, les œuvres urgentes, etc., etc. Elle tiendra ses lecteurs au courant du mouvement catholique dans notre pays et à l'étranger.

La Vie nouvelle

dirigée par le R. P. Archambault, S. J., compte parmi ses collaborateurs plusieurs des principaux écrivains ecclésiastiques et laïcs du pays: Mgr PAQUET, les RR. PP. Bournival, S. J., DUGRÉ, S. J., LALANDE, S. J., LAMARCHE, O. P., LECOMPTE, S. J., VILLENEUVE, O. M. I., les abbés PERRIER, GROULX, MAURAULT, CARON, ROBERT; MM. Henri BOURASSA, Thomas CHAFAIS, Victor MORIN, Adjutor RIVARD, C.-J. MAGNAN, Antonio PERREAULT, Omer HÉROUX, Guy VANIER, Léon-Mercier GOUIN, Albert FERLAND, Jean NOLIN, etc., etc.

RÉDACTION:

Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, près Montréal

ADMINISTRATION:

Imprimerie du Messager, 1300, rue Bordeaux, Montréal.

Abonnement: $1.00 par année

Tous les abonnements partent de janvier. On peut s'abonner en cours d'année et obtenir les numéros déjà parus.

BROCHURES A 5 SOUS

La collection la plus populaire, la plus instructive, la plus variée qui ait encore paru au Canada

L'Instruction obligatoire	Sir Lomer GOUIN MM. TELLIER et LANGLOIS
L'École obligatoire	Mgr PAQUET
Le premier patron du Canada	R. P. LECOMPTE, S. J.
Le bon Journal	R. P. MARION, O. P.
La Fête du Sacré Cœur	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
Les Retraites fermées au Canada	R. P. LECOMPTE, S. J.
Le docteur Painchaud	C.-J. MAGNAN
L'Église et l'Organisation ouvrière	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
Police! Police! A l'école, les enfants!	B. P.
Le mouvement ouvrier au Canada	Omer HÉROUX
L'École canadienne-française	R. P. DUGRÉ, S. J.
Les Familles au Sacré Cœur	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
Le Cinéma corrupteur	Euclide LEFEBVRE

Paraîtront en 1920:

L'aide aux œuvres catholiques. — Sainte Jeanne d'Arc. — La première Semaine Sociale du Canada. — Lourdes. — La Conscription scolaire. — Saint Jean-Baptiste. Etc., etc.

5 sous l'exemplaire, 6 sous franco: $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.

Envoyez $1.00 et vous recevrez en retour nos différentes brochures, à mesure qu'elles paraîtront, jusqu'à épuisement de votre argent.

L'ŒUVRE DES TRACTS

Montréal

Imprimerie du Messager, 1300, rue Bordeaux
Tél. St-Louis 1053